

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

RENCONTRE DES MEMBRES

LE MERCREDI 12 AVRIL 2023

18 h 30, École de la Passerelle

Local du personnel

PROCÈS-VERBAL

Présences : Mesdames

Nathalie Amyot
Sarah Audet-Therrien
Sophie Baron
Lysanne Bélanger
Sonia Bonneville
Jessica Bouchard
Sunny Breuil
Johanne Hébert
Marie-Hélène Leclerc
Marie-Josée Pineau
Koralie Tanguay
Sabrina Thériault

Monsieur

Marc-André Fournier

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après vérification du quorum, madame Hébert procède à l'ouverture de la réunion à 18 h 30. Madame Bouchard souhaite également la bienvenue.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Bouchard procède à la lecture de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Audet-Therrien.

CE-2023-04-01 Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 15 février 202

Madame Breuil propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 15 février 2023.

CE- 2023-04-02 Adopté à l'unanimité.

4. Suivi au procès-verbal de la rencontre du 15 février 2023

Aucun suivi à faire.

5. Questions du public

Madame Hébert mentionne avoir été interpellée par un parent concernant la vitesse sur les rues Antoinette-Belzile et Caroline-Lagueux près de l'École Notre-Dame. Pour parer à cette situation, un courriel a été envoyé aux parents. Les services policiers ont également été demandés dans le but de conscientiser les parents et d'assurer la sécurité de nos élèves. Un suivi est prévu avec ce parent dans quelques semaines afin de s'assurer du respect des règles de sécurité routière par les parents.

Dans le même ordre d'idée, madame Therrien-Audet nous signale le non-respect du sens unique à l'École de la Passerelle. Madame Leclerc souligne aussi que les enfants traversent le terre-plein et que les gens circulent vite sur la rue de l'école. Madame Hébert enverra un courriel aux parents à ce sujet.

CE-2023-04-03 Adopté à l'unanimité.

Objets d'information

6. Titulaires, spécialiste et orthophoniste

Madame Baron nous informe avoir inscrit l'école aux défis Pierre Lavoie des Cubes énergie. Ce défi a pour but d'encourager les jeunes et leur famille à être plus actifs au cours du mois de mai et ainsi accumuler des Cubes énergie. L'école compile les cubes des familles et court la chance de remporter de nombreux prix.

Madame Leclerc fait partie de l'organisation d'une sortie de fin de l'année au stade Honco. La date sera confirmée ultérieurement. Les enseignantes du préscolaire planifient l'accueil des futurs élèves qui se tiendra en mai.

Madame Bélanger signale que pour les activités de Pâques, les élèves ont participé à une chasse aux cocos. Elle nous informe que madame Isabelle Cyr-Boudreau, orthopédagogue, planifie des activités avec les robots Bee-Bot. Des élèves ont été ciblés, par leur enseignante, selon des critères préétablis et feront vivre cette activité à leurs camarades.

On souligne la chance des élèves de madame Catherine Talbot de vivre des activités culinaires organisées par cette dernière. Les élèves de la classe de madame Kate Brennan ont écrit un livre qu'ils ont présenté aux autres groupes. Chacun des élèves présentait le fruit de leur travail. Cette activité a également été vécue dans la classe de madame Megan Gendron.

Madame Pineau nous présente son service. Elle travaille trois jours par semaine et son port d'attache se trouve à l'École Saint-Louis-de-France. Cette année, elle n'a pas pu accompagner les groupes comme elle l'aurait voulu pour faire vivre des activités aux enfants. Elle a beaucoup d'élèves à voir en sous-groupe. Madame Audet-Therrien demande la différence entre une orthopédagogue et une orthophoniste. L'orthopédagogue travaille avec les élèves ayant des difficultés d'apprentissage (lecture, mathématique...) et l'orthophoniste travaille principalement le langage oral et la conscience phonologique. Les élèves ayant un trouble du langage oral sont priorisés pour obtenir son service, car une problématique de langage entraîne parfois des difficultés d'apprentissage.

7. Relevé d'effectifs en date d'aujourd'hui

Madame Hébert nous informe de la clientèle à ce jour. À pareille date, en 2022, on comptait 259 élèves. Pour le moment, nous dénombrons 272 élèves inscrits à l'École des Petits-Cheminots. En 2023-2024, la prévision des groupes se détaille comme suit :

	Passerelle	Notre-Dame
Préscolaire 4 ans	1 groupe	1 groupe
Préscolaire 5 ans	2 groupes	2 groupes
1 ^{re} année	2 groupes	1 groupe
2 ^e année	2 groupes	2 groupes
Classe multiâge	---	1 groupe (1 ^{re} - 2 ^e année)
Classe langage	1 groupe	---

Les Services éducatifs ont jusqu'au 15 octobre pour faire l'ouverture d'une classe supplémentaire. Donc, tout peut encore changer.

En ce qui concerne les classes du préscolaire 4 ans, nous avons dû faire une pige en présence de Mme Bouchard, la présidente, car nous avons trois enfants de trop à l'École Notre-Dame. De ce nombre, un élève a déménagé et un autre élève était hors délai pour son inscription. Il restait seulement un enfant à déplacer. Les Services éducatifs ont dû fermer la classe du préscolaire 4 ans à l'École Sainte-Hélène pour ouvrir une classe supplémentaire au préscolaire 5 ans. En raison de cette fermeture, nous avons reçu beaucoup de demandes de parents qui voulaient inscrire leur enfant dans nos écoles. L'École Notre-Dame est en dépassement au préscolaire 5 ans pour le moment. Nous devons certainement procéder à des déplacements.

On demande la procédure pour cibler les élèves qui seront dans une classe multiâge. Madame Hébert mentionne que faire le choix de placer un élève dans cette classe n'est pas aléatoire. Des critères sont établis par l'équipe-école afin de concevoir un groupe fonctionnel et pour assurer la réussite de tous les élèves.

8. Achats effectués avec les sommes amassées lors de la campagne de financement

Madame Bouchard a proposé d'investir une somme entre 200 \$ et 300 \$ pour le pique-nique annuel, activité rassembleuse pour les deux écoles. On s'est aperçu que tous les prix ont augmenté dans les dernières années. C'est pourquoi elle suggère de prendre un certain montant pour planifier des activités lors du pique-nique. L'assemblée propose de se rendre jusqu'à concurrence de 500 \$. Il est également prévu par madame Hébert d'allouer une somme aux enseignants (14 classes) pour leur permettre de faire l'achat de jeux éducatifs, d'ateliers ou de livres. Elle ne remettra pas d'argent aux enseignantes du préscolaire 4 ans, car elles ont déjà reçu une bonne allocation en début d'année. Donc, il est convenu de remettre une somme de 200 \$, incluant les taxes, aux 14 classes en plus d'y inclure les enseignantes d'anglais, de musique et les éducatrices spécialisées. Pour le prochain CÉ, madame Hébert fera un suivi de tous les montants amassés et les dépenses à venir.

CE-23-04-04 Approuvé à l'unanimité.

9. Critères de déplacement d'élèves pour l'année scolaire 2023-2024

Les Services éducatifs ont rédigé un document « Règlement interne 5.1 » pour aider les directions dans le déplacement des élèves. Nous devons respecter à la lettre les critères établis par ces derniers; on ne peut rien changer. Madame Hébert nous présente un condensé de ce règlement.

Objets d'approbation

10. Frais chargés aux parents

Madame Hébert nous indique qu'il n'y aura pas d'augmentation pour la prochaine année scolaire. Les montants demandés aux parents seront jusqu'à concurrence de :

- Préscolaire 4 ans : 15 \$
- Préscolaire 5 ans : 30 \$
- 1^{re} année : 65 \$
- 2^e année : 65 \$
- Classe langage : 65 \$

Ces montants devront inclure les cahiers d'activités que les parents achèteront.

Madame Breuil adopte les frais chargés aux parents.

CE-23-04-05 Adopté à l'unanimité.

Madame Bouchard veut donner la possibilité à l'enseignante d'anglais de faire l'achat d'un cahier d'apprentissage et d'ajouter une somme de 15 \$ à la facture aux parents. Madame Audet-Therrien aimerait que les élèves aient un cahier anglais. Madame Hébert mentionne avoir demandé aux enseignantes d'anglais si elles voulaient un cahier d'activités l'an prochain. Ces

dernières ont refusé. On ne pense pas que le cahier maison est adéquat pour nos enfants. De son côté, monsieur Fournier mentionne que les enfants de notre école sont du 1^{er} cycle. Pour apprendre une langue, il faut d'abord la parler et l'entendre. Madame Bélanger mentionne que le cahier peut-être une contrainte pour l'enseignante. On signale que les enseignantes ont un programme à suivre.

Madame Hébert fera la vérification du cahier maison fait par les enseignantes cette année. Madame Baron souligne que les enseignantes peuvent changer leur cahier d'une année à l'autre. Il y a toujours de l'ajustement à faire dans la confection d'un cahier maison. Comme nous ne savons pas encore si les enseignantes d'anglais resteront à notre école, la direction mentionne que si ce sont de nouvelles enseignantes qui viennent s'affecter aux Petits-Cheminots, elle les libérera pour qu'elles puissent faire leur cahier maison, car le délai entre leur nomination et la rentrée scolaire est trop court.

Il est souligné qu'il y a des écoles au CSSDN qui ont des bris de service en anglais. Les Services éducatifs demandaient aux directions des écoles d'acheter un cahier d'activités pour les élèves plus vieux au cas où ce ne serait pas une spécialiste en anglais qui enseignerait cette matière. Ainsi, elle pourrait suivre le parcours. Madame Baron informe l'assemblée que les parents peuvent se rendre sur le site Internet du ministère de l'Éducation afin de consulter le programme que les enseignants doivent suivre. Au 1^{er} cycle, ce programme ne formule aucune attente à l'égard de la lecture et de l'écriture. Il mise plutôt sur le développement de l'oreille. Il lui permet d'avoir accès à un bagage culturel riche par l'écoute fréquente de chansons, de comptines et d'histoires.

CE-23-04-06 À la majorité, il est convenu de ne pas ajouter une somme de 15 \$ à la facture aux parents.

10.1 Matériels didactiques (effets scolaires)
Se référer au point 10.

10.2 Activités et sorties scolaires 2022-2023
Pour les activités éducatives, le ministère de l'Éducation a octroyé les sommes suivantes :

- 47 \$/élève : École accessible et inspirante
- 26 \$/élève : Sorties culturelles
- 8 \$ élève : Classe nature et découverte

L'Équipe-école ne voudrait pas imposer des montants supplémentaires aux parents. Il est proposé d'offrir la gratuité des activités scolaires pour l'année scolaire 2023-2024 puisque le ministère devrait reconduire des montants.

CE-23-04-07 Approuvé à l'unanimité.

11. Fournitures scolaires et matériels didactiques (nouveau fonctionnement)

Nous avons ajouté la mention « Colle à moi » dans les listes des fournitures scolaires. L'école aura droit à 15 % de ristourne. Une section « Vos devoirs » a également été ajoutée. Nous avons aussi fait la distinction dans les spécialités. En 2023, il est proposé que les parents achètent tout le matériel de leurs enfants en incluant les cahiers d'apprentissage. Nous avons fait la mention dans le haut des listes des endroits où les parents pourront se procurer tout le matériel.

Pourquoi cette procédure ?

Pour l'entreposage que nous manquons à l'école, les demandes au concierge pour livrer les cahiers d'une école à l'autre école, les heures de la secrétaire pour comptabiliser le tout et le rappel aux parents pour payer la facture. Il est cité qu'on déresponsabilise les parents en faisant leurs achats. La direction est consciente qu'il y aura des ajustements à faire la première année.

Madame Bouchard pense qu'il n'y aura pas d'économie d'énergie pour la secrétaire, car il y aura toujours une facturation remise aux parents pour les cahiers maison et que cette dernière devra quand même faire des rappels aux parents qui n'acquittent pas leur facture.

D'ailleurs, un courriel sera envoyé, une semaine avant la rentrée scolaire pour nous assurer que les parents aient acheté le matériel nécessaire.

Cette procédure touche uniquement les élèves de 1^{re} année, de 2^e année et la classe langage. Madame Baron mentionne qu'elle adore cette façon de procéder. Madame Leclerc l'appuie et en rajoute en mentionnant qu'il est possible de commander par Internet et qu'un escompte de 5 % est offert en achetant avant le 16 juillet 2023.

Madame Audet-Therrien mentionne qu'il sera peut-être difficile pour certains parents de se rendre à ces endroits. Madame Bouchard s'inquiète pour certains parents plus défavorisés et sur l'impact écologique de faire déplacer 272 voitures au lieu d'un seul camion. Elle s'inquiète aussi de l'impact du fonctionnement des classes et aux désagréments des enseignants s'il y a des enfants qui n'ont pas leur matériel en début d'année. Elle souligne aussi la crainte que cette mesure coûte plus cher à l'école par rapport aux gains. Il n'y a pas davantage à commander par l'école, car nous n'avons pas de rabais. La différence se retrouve au niveau de la livraison. Madame Bouchard a appelé directement les fournisseurs et s'inquiète sur le fait qu'il manque de cahiers. Si le parent ne peut pas se déplacer, la livraison est dispendieuse, car ce service n'est pas offert. Advenant une erreur dans l'achat, il n'y a aucun remboursement ni échange. On se questionne sur le nombre d'enfants qui n'auront pas leurs cahiers en début d'année. Madame Breuil propose à l'équipe de prévoir un plan « B » pour les parents qui ne comprennent pas bien notre langue afin que leurs enfants aient leur matériel en début d'année. Il y a une crainte la 1^{re} année, mais il faut l'essayer. De toute façon, les parents doivent faire les achats des fournitures scolaires. Au contraire, peut-être que certains parents apprécieront. On propose d'ajouter qu'il faut commander avant le 16 juillet et ainsi profiter d'un rabais de 5 %. La direction s'occupera de commander une certaine quantité de cahiers pour les élèves qui ne les auront pas. Monsieur Fournier mentionne que la rentrée scolaire demande énormément au personnel et que si les parents peuvent acheter les cahiers, on allègera la tâche de tous.

En ce qui concerne les fournitures scolaires, madame Bouchard mentionne que nous devrions avoir la même appellation sur toutes les listes afin d'avoir l'uniformité. Par la suite, les fournitures scolaires ont été adoptées par les membres.

L'assemblée adopte à majorité le plan « B ». Toutefois, si l'on voit que ça ne fonctionne pas, c'est-à-dire 10 élèves et plus dans la même bâtisse qui n'ont pas leur matériel, un retour à la normale sera prévu, l'an prochain.

CE-23-04-08

Adopté à la majorité.

Objet de consultation

12. 1^{re} consultation – PEVR 2023-2027 – voir document

Madame Hébert présente un PowerPoint des travaux relatifs à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite du CSSDN. Ces derniers portent sur l'analyse des contextes externe et interne de l'organisation afin d'en dégager les principaux enjeux ainsi que les orientations en cohésion avec les priorités ministérielles. Nous prenons connaissance des priorités dégagées et répondons aux questions qui s'en suivent. Mme Hébert nous précise qu'elle a consulté l'équipe-école et madame Amyot a fait la même chose au service de garde.

Le projet éducatif 2023-2027 entrera en vigueur en janvier 2024.

Les membres sont totalement en accord avec le PEVR 2023-2027.

Madame Bouchard demande si le transport en commun est la seule problématique. Madame Hébert mentionne que ce n'est pas la seule iniquité des services entre les écoles. Des problématiques d'attraction et rétention sont présentes et des situations hors de notre contrôle surviennent (maternité, maladie...). Les services seront revus l'an prochain pour nos élèves. Madame Hébert nous tiendra au courant.

CE-23-04-09 Adopté à l'unanimité.

Objets de rapports

13. Rapport de la Présidente

Madame Bouchard nous informe qu'elle a reçu deux messages par courriel. Tout d'abord, une lettre provenant du syndicat du personnel de soutien qui mentionne tout le travail accompli par le personnel dans les écoles. Ils effectuent un travail énorme et le syndicat déplore qu'ils vivent de la violence de la part d'élèves dans leur milieu de travail. Les membres du CÉ vont dans le même sens.

Par la suite, le comité des bénévoles propose, par l'intermédiaire des membres, de conscientiser les enfants au travail des bénévoles. On demande la collaboration des enseignantes pour la création d'une bande dessinée avec leurs élèves. Le personnel mentionne que nos élèves sont trop jeunes pour ce genre de projet.

14. Rapport de la responsable au comité de parents

Avec la démission de la présidente et de la vice-présidente en janvier dernier, il y a eu de nouvelles élections. C'est madame Angélique Paillé qui assurera la présidence et madame Isabelle Fortier, la vice-présidence.

Nous n'avons pas su la raison de leur démission, mais nous appris qu'il y avait des problématiques au sein du conseil. De nouvelles élections devront avoir lieu dans leur secteur respectif, prochainement.

Des nouvelles des écoles... Une école de St-Jean-Chrysostome s'est rendue au Pee-Wee, en février. Deux écoles ont reçu des formations, dont une sur la nutrition et le sucre. L'École du Bac offre des formations à tous. Ils collaborent avec le site Internet Evenbrite. Il annonce leurs conférences sur leur site Web et c'est gratuit.

15. Rapport de la responsable de l'OPP

Madame Thériault informe les membres de la planification du pique-nique de fin d'année. Les camions « Food Truck », le spectacle et la course sont confirmés. C'est madame Audet-Therrien qui a fait l'affiche. Il serait bien qu'on ajoute la signature de l'OPP et du CÉ. Leur prochaine rencontre est prévue le 2 mai, à 16 h.

On souligne que la semaine du personnel fut très appréciée par tous. Madame Tanguay demande si le personnel a des suggestions pour la semaine du personnel. Madame Bouchard souligne que la participation des élèves pourrait être intéressante.

La photo scolaire se tiendra le 18 octobre 2023 par les photographes de la compagnie Photo Repensée.

16. Rapport de la responsable du service de garde

Madame Amyot mentionne que l'équipe est dans les préparatifs du projet printanier avec leurs élèves. Le parascolaire se termine bientôt et fut très positif. Nous avons noté quelques problématiques; tels les retards des entraîneurs et le manque de discipline au soccer. De plus, lors du spectacle de danse à l'École Notre-Dame, un manque de surveillance, pour les dîneurs, à l'extérieur, a été vécu. En ce qui concerne la semaine de relâche, de 10 à 15 enfants étaient absents par jour. Les parents ont payé, mais nous n'avons pas reçu les subventions attendues.

Le jeudi et le vendredi ont été déficitaires, car nous avons engagé du personnel. Madame Hébert se questionne sur l'ouverture de ce service lors du jeudi et du vendredi.

17. Rapport de la direction

Madame Hébert prend nomme que certaines classes ont commencé à remplir le sondage SEVEC sur le climat scolaire. Le personnel a également rempli ce sondage. À notre conférence sur la nutrition, 21 parents étaient présents. Ce fut une belle conférence, mais nous devons nous questionner pour les années à venir, car il n'y avait pas beaucoup de parents. Comme annoncé, le cours « Culture et citoyenneté québécoise » qui incluait l'éducation à la sexualité a été retardé d'un an.

Madame Sophie Marcoux a quitté pour son congé de maternité. C'est madame Clara Laflamme, agente de réadaptation, qui prendra la relève.

Une firme spécialisée a été mandatée par le ministère de l'Éducation afin de venir inspecter nos cours d'école. Il se pourrait que des modules de jeux soient condamnés. Nous n'accueillerons pas de camp de jour à nos écoles cet été.

Les bancs de la classe extérieure à l'École Notre-Dame seront ajustés à la hauteur des élèves. Nous avons eu la visite de vandales à nouveau à la Passerelle. Madame Hébert fera des démarches afin de faire installer des caméras, surtout avec la piste d'hébertisme qui verra bientôt le jour. En ce qui concerne l'École Notre-Dame, certains élèves lancent des balles de neige sur les gens et les voitures. Les élèves ont été sensibilisés à cet effet. Cette dernière a demandé aux éducatrices et aux enseignantes d'effectuer une surveillance active derrière le cabanon.

18. Levée de l'assemblée

Prochaine rencontre le 17 mai à 18 h 30

Tous les sujets prévus à l'ordre du jour étant épuisés, madame Bouchard procède à la levée de l'assemblée à 21 h.

Adopté à l'unanimité.

CE-23-04-10

Jessica Bouchard
Présidente

Johanne Hébert
Directrice